

Titre de l'article :

Le Renseignement mâconnais.
Au service secret du duché de Bourgogne (1407-1435).

Nom de l'auteur :

Benoît Léthenet, enseignant du secondaire et chargé de cours à l'Université de Strasbourg, EA3400 ARCHE (Arts, civilisation, histoire de l'Europe)

Adresse :

M. Benoît Léthenet – Clos Mélanie – 1, rue de l'Esturgeon – 67.000 Strasbourg
benoit.lethenet@wanadoo.fr
03.88.34.15.59

Texte de l'article :**Introduction**

Dans le contexte d'oppositions et d'assassinats politiques des XIV^e et XV^e siècles, Jean sans Peur fait assassiner son rival Louis d'Orléans, le 23 novembre 1407, rue Vieille-du-Temple¹. Jean Petit est appelé par le duc de Bourgogne, en mars 1408, pour justifier l'assassinat. Le texte intitulé *La justification du duc de Bourgogne*² s'appuie notamment sur l'Ancien Testament. Jean Petit tire du *livre des Rois*³ l'exemple de la mauvaise reine Athalie, reine de Juda (841-835), usurpatrice et idolâtre (à Baal). Il conclut le commentaire du passage « et si avez ouï comment par aguets et espionnements elle fut occise, car c'est droit, raison et équité que tout tyran soit occis vilainement, ou par aguets et espionnement. » Ailleurs, il cite le *De casibus virorum illustrium*⁴ de Boccace lequel, en parlant du tyran, dit qu'il est ennemi de la chose publique. C'est une œuvre vertueuse de prendre les armes, de mettre des espions, d'employer la force contre un tel prince. La conclusion de Jean Petit est stupéfiante pour son auditoire : Jean sans Peur a réalisé un acte licite et méritoire en abattant un tyran.

On remarque d'emblée l'importance accordée à l'espionnage.

Cependant, en 1407, espionnage et assassinat politique ne sont pas des nouveautés. La tentative de meurtre de Pierre de Craon sur Olivier de Clisson, en 1392, est déjà un modèle du genre⁵. Ainsi, espionner son adversaire politique est une activité reconnue qui n'est pas remise en cause. D'ailleurs, dans le contexte de l'opposition qui crée la guerre civile⁶, il devient nécessaire et urgent d'espionner le parti adverse. Sommées de prendre position, les villes participent à l'élaboration et à la diffusion du renseignement. C'est le cas pour Mâcon, ville moyenne du royaume de France (670 feux en 1416), qui se rapproche de Jean sans Peur le 5 septembre 1417. Les bourgeois envoient régulièrement des individus pour espionner au profit du duc.

Quelles réflexions et quelles pratiques de l'espionnage se sont développées en Bourgogne au XV^e siècle et quelle contribution y apportent les villes ?

I. La construction d'un réseau**I.1. La mise en place d'un cadre normatif au XIII^e s.**

Les premiers textes normatifs, en Italie⁷, datent de la seconde moitié du XIII^e siècle⁸. Les statuts communaux y évoquent déjà la présence d'espions dans les cercles du pouvoir.

¹ B. Guenée, *La folie de Charles VI : roi Bien Aimé*, 2004.

² A. Coville, *Jean Petit : la question du tyrannicide au commencement du XV^e siècle*, 1978.

³ Rois, 11, 1-20.

⁴ Cologne, Cod. Bodmer 174, *De casibus virorum illustrium*, f^o 44r^o.

⁵ J. Froissart, *Chroniques*, vol. XIII, p. 48-70.

⁶ J. Avout (d'), *La querelle des Armagnacs et des Bourguignons. Histoire d'une crise d'autorité*, 1943 ; B. Schnerb, *Les Armagnacs et les Bourguignons. La maudite guerre*, 1988.

⁷ CIRIER Aude, « La face cachée du pouvoir. L'espionnage au service d'Etat(s) en construction en Italie à la fin du Moyen Age (XIII^e-fin XIV^e siècle) », p. 7-28.

Ces statuts règlent les aspects pratiques de l'activité de Renseignement. La création d'un « office des espions⁹ », dans plusieurs cités italiennes, témoignent de l'institutionnalisation de cette activité au cœur du système politique.

À la même époque, en Castille, dans le corpus législatif *Las Siete Partidas* (1254-1265) d'Alphonse X le Sage, se trouve une définition de l'*espia* :

« Sont appelés espions les hommes qui s'associent avec l'ennemi, afin d'en connaître les plans, pour en donner avis à ceux qui les ont envoyé, afin que ceux-ci soient en mesure de se protéger, d'infliger des blessures [à leurs adversaires] sans être atteints [par eux]. Ils doivent soigneusement faire usage de sagesse et d'artifice, pour déterminer avec certitude les mouvements de l'ennemi, afin de donner des informations fiables à leurs compagnons. Car c'est une chose très nécessaire, pour ceux qui sont engagés dans la guerre.¹⁰ »

En Bourgogne, le XIII^e siècle est aussi un temps de fixation des pratiques¹¹. En guerre pour la succession du Dauphiné, le comte capétien Robert II († 1306) se tient informé (1289) de ses voisins en détachant des éléments appelés *speculatores* et *exploratores*. Les *exploratores* sont des éclaireurs à cheval et les *speculatores* des courriers affectés au renseignement, des agents clandestins¹². Ce rôle est également rempli par le *nuntius* ou courrier. On rencontre ici, le binôme lettre/espion au cœur du renseignement. À la fin du XIII^e siècle, le renseignement est en voie de perfectionnement.

I.2. L'institutionnalisation du Renseignement

Le serment

Pour une ville telle que Mâcon, les choses ne se perçoivent bien qu'à partir du milieu du XIV^e siècle¹³. C'est en février 1347 que la cité obtient de Philippe VI le droit de s'administrer elle-même¹⁴. Tous les ans, il lui est accordé d'élire « six preudhommes », bourgeois de Mâcon, nés dans le royaume. Les échevins prêtent le serment de « bien et loyalement gouverner la ville, comme bons et loyaux eschevins » doivent le faire¹⁵. Une loyauté envers le roi que la formule latine détaille. Ils ne doivent agir, ni par tromperie, ni de manière illicite. Tous les détenteurs d'un office prêtent le même serment. Lequel se présente comme un engagement à respecter le secret du roi et de la ville.

Cet engagement s'est adapté aux vertus chrétiennes et au « péché de la langue ». Avec l'influence du droit romain, les lois sur l'espionnage sont plus claires : espionner c'est trahir¹⁶. Le traître doit être exécuté¹⁷. Comme le prêtre n'a pas le droit de répéter ce qu'il a appris en confession, car il est à ce moment-là « l'oreille de Dieu », l'officier doit garder le secret absolu sur les affaires de la ville. Celui qui divulgue des confidences, confiées sous le sceau du secret, commet ainsi une faute et doit être sanctionné¹⁸.

⁸ G. Marri Camerani (éd.), *Statuti di Arezzo (1327)*, Livre 1, art. III ; F. Lampertico (éd.), *Statuti del Comune di Vicenza 1264*, vol. 1, p. 64 ; C. Manaresi (éd.), *Gli atti del Comune di Milano fino all'anno MCCXVI*, p. 99-100 ; G. Sandri (éd.), *Gli statuti Veronesi del 1276, colle correzioni e le aggiunte fino al 1323*, vol.1, Livre 1, rub. I, XXXVI et CXLVIII ; S. Bianchi et R. Granuzzo (éd.), *Statuti di Verona del 1327*, vol. 2, livre 3, rub. CXIX, p. 500 ; E. Falconi (éd.), *La carte cremonesi dei secoli VIII-XII*, vol. 4, n°805, p. 387-389.

⁹ F. Bonaini (éd.), *Statuti inediti della città di Pisa da XII al XIV secolo*, vol. 2, Florence, 1870, p. 531, les statuts mentionnent un *ufficiale sopra le spie* et un *soprastante alle spie* ; Archivio di Stato di Firenze, Consulte, I, 469, 1290, mention d'une charge de *deputati super spiis*.

¹⁰ Alfonso X El Sabio, *Las Siete Partidas*, vol. 2, titre XXVI, loi XI.

¹¹ Archives départementales de la Côte d'Or [désormais ADCO], B 7082 (1289-1292), Bourg. Compte de Pierre de Châtillon, parchemin 2^m55 de long.

¹² R. M. Sheldon, *Renseignement et espionnage dans la Rome antique*, p. 58-60.

¹³ Archives municipales de Mâcon [désormais AMM], AA 1/2 (1317, avril 8).

¹⁴ *Ibid.*, AA 2/1 (1347, février).

¹⁵ *Ibid.*, BB 13, fol. 98^r° (1423, décembre 25).

¹⁶ T. Mommsen (éd.), *Digesta Iustiniani Augusti*, livre XLIX, art. 16.6, p. 893.

¹⁷ E. Meulien, *Histoire de la ville et du canton de Tournus*, p. 29-30. Le traître qui livre Tournus a la tête tranchée et exposée au château. Son corps est livré à la Saône.

¹⁸ ADCO, B 3665, fol. 8^r°, exécution de Guillaume des Prés, originaire d'Auxonne, « espia et traicte » envers le duc ; *ibid.*, exécution de Denis Montbelot, originaire de France et installé à La Bussière-sur-Ouche, homme du duc de Bourgogne et « traicte » envers ce dernier et ses pays.

Les dépenses

Au-delà de la préservation du secret, de nombreux aspects pratiques de l'activité de Renseignement sont assumés par la ville : salaires, durée de la mission, terrain d'opération. La cité dispose des fonds nécessaires à l'entretien des agents. Leur financement provient de plusieurs comptes, principalement de celui du receveur des « deniers communs de la ville ». Le compte d'Antoine Gastellier finance les opérations de l'année 1418. Au total, sur une recette qui se monte à environ 130 l. t., les dépenses s'élèvent à 5 % de la recette, bien loin de la célèbre formule de Louis XI. Le détail des opérations est inscrit sous la rubrique : « Autre despense [...] pour aller verdoyer sus les chans et pour envoyer messages pour savoir l'etre de nos ennemis¹⁹ ». Les transactions, portées sur le cahier d'Antoine Gastellier, sont payées en présence de témoins, les différents receveurs qui alimentent le compte. Ces témoins sont le relais de l'information, ils en établissent la *fama* (la renommée).

Le salaire est proportionné au service que rend l'agent et aux risques qu'il encourt. En journée, l'agent chargé d'espionner est rémunéré 6 s. 8 d. Un départ en soirée, avec un retour dans la nuit, est payé 7 s. 6 d. Si l'agent passe la nuit à l'extérieur et rentre au matin, la rémunération passe alors à 10 s. Les frais s'alourdissent lorsque sont montés des patrouilles nocturnes impliquant des équipes de plusieurs hommes. Étienne de Fontaine et ses trois hommes touchent 12 l. pour quinze nuits passées à guetter sur la rivière de Saône.

Les comptables/témoins, au contact des espions, ne sont pas des officiers traitant.

I.3. L'autorité référente supérieure

En 1417, les Mâconnais restent dépendants de l'autorité du roi, représenté par un Conseil et un prévôt royal. Le prévôt est un officier subalterne investi d'une responsabilité judiciaire, administrative et militaire. Il est le premier officier en charge des espions. Il a les pleins pouvoirs pour missionner des agents sur les deniers publics.

Le bailli, représentant du roi et du duc de Bourgogne, exerce par délégation un pouvoir judiciaire, administratif et militaire. Gérard de la Guiche, qui fait son entrée dans Mâcon le 22 janvier 1418, a la charge de tenir la frontière du Mâconnais face à Lyon. À son degré de compétence, il centralise les informations concernant les Armagnacs. Le souci du compte rendu est permanent. Toutes les compagnies, à leur niveau, sont les yeux et les oreilles du bailli. Aveugle et sourd, ses ordres seraient erronés.

Enfin, l'information remonte jusqu'au dernier cercle des familiers du duc de Bourgogne. D'abord, le chancelier. Il centralise les informations pour l'ensemble du duché et travaille en étroite collaboration avec son maître. Si le chancelier n'assiste pas personnellement aux interrogatoires des Armagnacs capturés, il en reçoit les procès-verbaux. Un exemple parmi d'autres : le 15 janvier 1432, un dénommé Guillaume des Près est arrêté à Chalon²⁰. Cinq jours plus tard, sur sa dénonciation car soumis à la torture, son complice Jean le Tondeur est arrêté. Le mois suivant, Nicolas Rolin examine les pièces des deux procès. Il conclut à leur culpabilité : ils sont exécutés comme espions.

Le duc, en dernière instance, dispose d'un autre canal d'information ; celui du capitaine général du duché. Entre avril et mai 1433²¹, Pierre de Bauffremont suit en détails l'affaire d'un écuyer du Mâconnais, accusé d'avoir rencontré, plusieurs fois et secrètement, les Armagnacs à Lyon. Il envoie des sergents jusqu'à Mâcon pour suivre les développements de l'affaire. L'écuyer est accusé d'espionnage.

Le duc enfin, cultive son propre réseau comme en témoigne le procès de Guillaume Mariette en 1446.

L'espionnage, ne s'éparille pas en tous sens.

¹⁹ AMM, BB 12, fol. 113r° (1417-1418).

²⁰ ADCO, B 3664, fol. 47r° (1432, janvier 15), fol. 47v° (1432, février 12).

²¹ *Ibid.*, B 3664, fol. 48v° (1433, avril 27 - mai 2), fol. 49r° (1433, mai 6-9).

II. La gestion du réseau

II.1. Une réflexion théorique

L'information²² est la matière première du renseignement²³. Celui-ci n'est pas une fin en soi, il est une production et un moyen – production de savoir pour agir. Le renseignement est le résultat d'une démarche appelée « cycle du renseignement » que l'on peut réduire à quatre étapes : la question posée, la recherche des éléments de réponse, la structuration de la réponse, la livraison ou diffusion du renseignement. Ainsi, le renseignement est le résultat de la synthèse d'informations recherchées, validées, recoupées et interprétées, afin de répondre à une question précise.

De telles questions se trouvent dans chroniques ou ouvrages théoriques *La chronique anonyme de la première croisade*²⁴, *Le livre des États*²⁵ de Don Juan Manuel de Castille, le *Livre des faiz d'armes et de chevalerie* de Christine de Pisan ou, plus tardivement, dans *Le rosier des guerres* de Pierre Choynet. Les informations recueillies sont nombreuses et d'ordre militaire²⁶. Dans *Le rosier des guerres* :

« Avant que l'en face bataille, comme on doit regarder XII choses : premièrement, le nombre de ceulx ausquelx on se doit combatre ; secondement, s'ilz sont usitez d'armes et de guerre ; tiercement, s'ilz sont molz de cuer ; quartement, s'ilz sont de durs corps et de membres, et fors ; quintement, s'ilz sont saiges et advisez, et d'un acord ; sixtement, s'ilz sont plus hardis et mieulx hommes de cuer, c'est à dire s'ilz feroient enuiz, une mauvaise fuyte et villainie ; septiesmement, s'ilz ont plus et de meilleurs chevaulx ; huitiesmement, s'ilz ont plus d'armures et habillemens et de ordonnances de guerre ; neufviesmement, s'ilz ont plus de victailles ou moins ; dixiesmement, s'ilz ont le plus hault lieu ou non ; unziesmement, s'ilz ont le soleil et le vent pour eulx ou contre eulx ; douziesmement, lesquelx actendent plus de aide.²⁷ »

Le plan de recherche pose des questions qui doivent trouver des réponses. Dans le cadre de la guerre civile (1407-1435) des interrogations peuvent être portées sur la nature, le volume et l'agressivité des forces adversaires, comme sur leur proximité ou leur déplacement.

II.2. Le plan de recherche mâconnais

Les enquêtes mâconnaises regardent en direction de Lyon [fig.1]. Des recherches sont menées le long de la Saône, aux confins du Beaujolais, du Lyonnais et sur les points de passage présumés des compagnies. L'espion est envoyé « savoir », « savoir et enquerir » ou « sentir ». Des instructions orales lui sont données. Elles détaillent le secteur à surveiller, ou un point précis, ainsi que l'itinéraire à emprunter. Le boucher Jean Martinet, dit le Carouge, est envoyé par le prévôt « verdoyer sus les chans de Mascon jusques à Dracié, le Paneux et [revient] par les montaynes pour enquerir des ennemis²⁸ ». Thevenet Ferrailleur, un autre boucher, doit aller « de Mascon jusques à la Maison Blanche », savoir si les ennemis passent à

²² J. Verdon, *Information et désinformation au Moyen Âge*, 2010. *Information et société en occident à la fin du Moyen Âge*, actes du colloque international tenu à l'Université du Québec à Montréal et l'Université d'Ottawa, 9-11 mai 2002, Paris, Publications de la Sorbonne, 2004, 463 p. ; *La circulation des nouvelles au Moyen Âge*, xxiv^e congrès de la SHMESP, Avignon, juin 1993, Rome, École française de Rome ; Paris, Publications de la Sorbonne, 1994. P. Contamine, *Des pouvoirs en France, 1300-1500*, p. 11-25 ; M. Fogel, *Les cérémonies de l'information, dans la France du xvi^e au xviii^e siècle*, 1989. Y. Renouard, « Information et transmission des nouvelles », p. 93-142.

²³ F. Bulinge, *De l'espionnage au renseignement. La France à l'âge de l'information*, p. 98 ; J. Baud, *Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, 2002 ; E. Denécé, « L'éthique dans les activités de renseignement », p. 707-722. R. Faligot et R. Kauffer, *Histoire mondiale du renseignement*, 1993-1994.

²⁴ H. Hagenmeyer (éd.), *Anonymi gesta francorum et aliorum hierosolymitanorum*, p. 486.

²⁵ B. Leroy (éd.), *Le livre des États de Don Juan Manuel de Castille : essai de philosophie politique vers 1330*, chapitre 72.

²⁶ H. Hagenmeyer (éd.), *Anonymi gesta francorum et aliorum hierosolymitanorum*, p. 486 : [...] *illic invenerunt multos Arabes, qui praecursores erant belli. Quos nostri persequentes, apprehenderunt plures ex eis, qui diexrunt omnia belli nova, ubi essent et quot essent aut ubi bellare disponerent contra Christianos* (1099, août).

²⁷ Bibliothèque nationale de France, ms fr. 1239, « Le rosier des guerres », le vi^e chapitre comme l'ost doit estre conduit et notamment la section : *Ce que on doit considerer avant la bataille*.

²⁸ *Ibid.*

Thoissey²⁹. Renaud Roland, lui aussi boucher, doit enquêter sur les forces armagnagues au-delà de Thoissey. Il s'enfonça donc dans le Lyonnais vers Anse et au-delà.

Le plan de recherche porte sur un axe essentiel : le sud, tenu par les Armagnacs.

Un second axe est orienté à l'ouest en direction des places de Solutré, Marcigny-les-Nonnains et Charlieu, autres points de départ des incursions armagnagues dans le Mâconnais.

Le problème majeur d'une ville moyenne aux prises avec les princes est la sécurité : la préservation de l'espace urbain et de son environnement. Les espions acquièrent surtout un renseignement *défensif* de sécurité et non un renseignement *offensif*, qui sert à conquérir des places et gagner des territoires. Loin de l'image de l'espion infâme, ces hommes sont des bourgeois et des maîtres des métiers reconnus.

III. Renseignement de sécurité intérieure

Le renseignement d'intérêt militaire n'est pas le seul type de renseignement collecté par les magistrats. Il est manifeste qu'en 1407, avec l'élimination de Louis d'Orléans, le renseignement de sécurité intérieure ne vise pas tant à protéger le duché qu'à protéger le nouveau duc de Bourgogne. Débarrassé de son adversaire politique par l'assassinat, le même risque pèse constamment sur lui. Ce qui se produit inmanquablement en 1419.

Le renseignement de sécurité intérieure est un renseignement d'opinion et de sécurité dont la finalité est de suivre les contestataires susceptibles de troubler l'ordre public, par l'opposition politique et le complot. Il est donc indispensable pour le duc d'avoir des gens qui écoutent et inspectent tout ce qui pourrait menacer sa suprématie. Cette pratique n'implique pas toujours d'actions secrètes.

III.1. Veille sécuritaire

Les tavernes, qui sont le lieu par excellence de la conversation³⁰, sont au cœur de la circulation de la parole et de la contestation. Buveurs, observateurs, agents de l'autorité et informateurs s'y croisent. Les paroles critiques, qu'ils peuvent proférer, sont un message adressé au pouvoir que celui-ci ne peut ignorer. Les aubergistes tiennent à jour des registres sur lesquels sont inscrits les noms des étrangers. À Mâcon ces registres sont mis à la disposition de la justice dans les deux heures qui suivent l'arrivée de nouveaux hôtes. Les aubergistes sont les mieux placés pour livrer un renseignement d'opinion, de sécurité³¹ ou criminel. Écouter, sonder, suivre les contestations pouvant troubler l'ordre public, relève de l'information générale. De bonnes oreilles suffisent pour surveiller les individus qui peuvent être perçus comme problématiques. Un tel contrôle vise à maintenir l'équilibre social et la paix urbaine.

III.2. Les dénonciateurs

L'emploi de dénonciateurs connote donc l'activité de renseignement intérieur³². Le délateur est tenté par la récompense, voire une partie des biens de ceux qui sont arrêtés. À Mâcon, des mouchards tels Antoine Boisson ou Jean Subtilet emploient la dénonciation afin de s'approprier les terres des individus écartés. Ils ont précipité le départ des Armagnacs mâconnais.

Les motivations politiques sont aussi un excellent moteur à la délation. On en trouve comme un raccourci dans les gestes³³ de Guillaume de Rochefort, chevalier et chambellan du duc de Bourgogne :

Le 18 avril 1433, à la prison de Chalon-sur-Saône, devant Nicolas Rolin et Pierre de Bauffremont, il rapporte plusieurs tentatives d'enlèvement contre le chancelier de Bourgogne,

²⁹ *Ibid.*

³⁰ C. Gauvard, « Rumeur et stéréotypes à la fin du Moyen Âge », p. 169-170.

³¹ B. Walter, « Urban Espionage and Counterespionage during the Burgundian Wars (1468-1477) », p. 133-144.

³² A. Cirier, « La face cachée du pouvoir. L'espionnage au service d'État(s) en construction en Italie à la fin du Moyen Âge (XIII^e-fin XIV^e siècle) », p. 23-24.

³³ ADCO, B 11890 (1433, avril 18).

organisées par Georges I^{er} de La Trémoille³⁴ aidé de son frère Jean I^{er}, seigneur de Jonvelle, et de son cousin, Gui de La Trémoille, comte de Joigny. Un an auparavant (1432), à l'occasion d'une ambassade préparatoire à l'assemblée d'Auxerre, qui le conduit à Dijon, Georges I^{er} approche Guillaume de Rochefort. Celui-ci fait valoir à Guillaume « qu'il estoit poure et qu'il avoit longuem[en]t s[er]vy mons[eigneu]r de Bourg[og]ne, mais il ne faisoit b[ie]n à nully, pourquoy lui estoit besoing de gangnier.³⁵ » La rançon pourrait s'élever à 100 000 francs et Guillaume en recevrait la moitié. Concrètement, Georges I^{er} propose d'envoyer des hommes capables, une semaine avant l'enlèvement, que Guillaume renseignerait et superviserait, puis de conduire le chancelier jusqu'à Saint-Fargeau³⁶. Guillaume refuse, prétextant être malade mais évente le projet au chancelier.

Plus généralement, le rôle des délateurs est central dans la mise en place du contrôle des populations et du contrôle de l'information. Ce recours témoigne d'une acculturation judiciaire des populations. Le délateur est un facteur psychologique du maintien de l'ordre. Il conditionne psychologiquement la société à l'obéissance et assure, par la crainte de la délation, la puissance des ducs sur leurs États. Ces espions permanents contrastent avec l'espion venu des principautés limitrophes ou étrangères.

III.3. Contre-espionnage

Les espions se rencontrent dans toutes les couches de la société. Tous les cas sont différents, mais quelques catégories se distinguent. Ce sont principalement les individus mobiles qui sont visés : marchands, artistes, étudiants, clercs, pèlerins ou hérauts d'armes. Les autorités exercent très vite un contrôle sur ces gens, dont la mobilité est reconnue par tous. Le procès du trompette Jean Renard est exemplaire³⁷. En juillet 1430, Jean Renard avoue qu'après avoir servi les Anglo-Bourguignons, il a fait le serment d'être fidèle au dauphin Charles. Depuis Château Thierry, il est envoyé, par le bâtard d'Orléans espionner les pays Bourguignons. Il se sert du service accompli auprès de ses anciens maîtres, les seigneurs de Chastellux et d'Autrey, pour masquer ses déplacements. Un pèlerinage à Notre-Dame de l'Épine couvre, de surcroît, son trajet. Pour louchir plus complètement la vérité, il offre à la Vierge une trompette de cire. Sa mission est de s'informer des mouvements de troupes. Le bâtard d'Orléans craint, en effet, un siège de Château-Thierry. Le renseignement recueilli est défensif. Capturé une première fois à Dijon, il est relâché à la demande du seigneur d'Autrey, venu confirmer ses états de services. Imprudemment resté en ville, il est finalement confondu au bout de sept jours par les affirmations du capitaine de la place de Pleurs.

L'affaire fait florès. Afin de prémunir le duché de l'espionnage, le bailli de Chalon arrête en 1433 un trompette du comte de Clermont apportant des lettres au chancelier Nicolas Rolin. Il redoute que le trompette, lors de son voyage, « ne veinst espye et savoir le convine du pays de Bourgogne³⁸ ». C'est un sergent ducal qui apporte les lettres du comte jusqu'au chancelier. Le retour d'expérience a été positif.

Conclusion

Une politique efficace de renseignement, à l'échelle du duché de Bourgogne, ne peut pas faire l'économie du soutien des villes.

Pour celles-ci, mettre en place un réseau de renseignement n'est pas simple. Il s'articule autour d'un cadre normatif et financier, qui valorise la discrétion voire du secret. En outre, loin d'être méprisables, les activités de renseignement font appel aux bourgeois, gens de métiers ou lettrés, qui ne sont pas des individus réputés violents. Il est même possible de mettre en lumière des acteurs qui font preuves de compétence et de loyauté. En contre point, le délateur débusque les traîtres, les ennemis de l'intérieur.

³⁴ L. Trémoille (de la), *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, 1890-1896.

³⁵ ADCO, B 11890 (1433, avril 18).

³⁶ Saint-Fargeau, arr. de Joigny, Yonne, Bourgogne.

³⁷ ADCO, B 2/360-1 (1430, juillet 20).

³⁸ *Ibid.*, B 3664, fol. 49v° (1433, juin 25).

Ensuite, l'espionnage ne peut pas se réduire à une sagesse militaire de lieux communs. Dans la guerre que se livrent Armagnacs et Bourguignons, les capitaines, après avoir mis en place leurs plans de recherche et donné leurs ordres initiaux, reçoivent les résultats transmis par le binôme lettre/espion, lequel s'appuie largement sur les savoir-faire et les réseaux économiques des villes : à Mâcon ce sont les circuits empruntés par les bouchers, les tailleurs de pierres ou les bateliers.

Enfin, l'inscription du renseignement bourguignon dans son contexte historique montre l'intégration d'une chaîne de commandement à deux faces. Un premier réseau, concerné par le renseignement d'intérêt militaire et extérieur, fait remonter l'information jusqu'au capitaine général de Bourgogne ; le second, qui trouve son intérêt dans la sécurité intérieure, intéresse le chancelier. Le duc est toujours le destinataire final du renseignement.

Bibliographie :

- Alfonso X el Sabio, *Las Siete Partidas*, Madrid, Real Academia de la Historia, 1807, 3 vol.
- Avout Jacques (d'), *La querelle des Armagnacs et des Bourguignons. Histoire d'une crise d'autorité*, Paris, Gallimard, 1943.
- Baud Jean, *Encyclopédie du renseignement et des services secrets*, Lavauzelle, 2002.
- Bianchi Silvana Anna et Granuzzo Rosalba (éd.), *Statuti di Verona del 1327*, Rome, 1992.
- Bonaini Francesco (éd.), *Statuti inediti della città di Pisa da XII al XIV secolo*, Florence, 1870.
- Bulinge Franck, *De l'espionnage au renseignement. La France à l'âge de l'information*, Paris, Magnard-Vuibert, 2012.
- Cirier Aude, « La face cachée du pouvoir. L'espionnage au service d'Etat(s) en construction en Italie à la fin du Moyen Age (XIII^e-fin XIV^e siècle) », *L'envers du décor. Espionnage, complot, trahison, vengeance et violence en pays bourguignons et liégeois*, Publication du Centre Européen d'Etudes Bourguignonnes (XIV^e – XVI^e s.), rencontres de Liège, 20-23 septembre 2007, n°48, 2008, p. 7-28.
- Contamine Philippe, *Des pouvoirs en France, 1300-1500*, Paris, ENS, 1992.
- Coville Alfred, *Jean Petit : la question du tyrannicide au commencement du XV^e siècle*, Paris, Picard, 1978.
- Denécé Éric, « L'éthique dans les activités de renseignement », *Revue française d'administration publique*, vol. 140, 2011, p. 707-722.
- Falconi Ettore (éd.), *La carte cremonesi dei secoli VIII-XII*, Crémone, 1988.
- Faligot Roger et Kauffer Rémi, *Histoire mondiale du renseignement*, Paris, Laffont, 1993-1994, 2 vol.
- Fogel Michèle, *Les cérémonies de l'information, dans la France du XVI^e au XVIII^e siècle*, Paris, Fayard, 1989.
- Gauvard Claude, « Rumeur et stéréotypes à la fin du Moyen Âge », *La circulation des nouvelles au Moyen Âge*, XXIV^e congrès de la SHMESP, Avignon, juin 1993, Rome, École française de Rome ; Paris, Publications de la Sorbonne, 1994.
- Guenée Bernard, *La folie de Charles VI : roi Bien Aimé*, Paris, le Grand livre du mois, 2004.
- Hagenmeyer Heinrich (éd.), *Anonymi gesta francorum et aliorum hierosolymitanorum*, Heidelberg, C. Winter, 1890.
- Lampertico Fedele (éd.), *Statuti del Comune di Vicenza 1264*, Venise, 1886.
- Leroy Béatrice (éd.), *Le livre des Etats de Don Juan Manuel de Castille : essai de philosophie politique vers 1330*, Paris, Brepols, 2005.

- Manaresi Cesare (éd.), *Gli atti del Comune di Milano fino all'anno MCCXVI*, Milan, 1919.
- Marri Camerani Giulia (éd.), *Statuti di Arezzo (1327)*, Florence, 1946.
- Meulien Emile, *Histoire de la ville et du canton de Tournus*, Tournus, 1892.
- Mommsen Thomas (éd.), *Digesta Iustiniani Augusti*, Berlin, 1870.
- Renouard Yves, « Information et transmission des nouvelles », dans Samaran Charles (dir.), *L'histoire et ses méthodes*, Paris, 1961, vol. 2, p. 93-142.
- Sandri Gino (éd.), *Gli statute Veronesi del 1276, colle correzioni e le aggiunte fino al 1323*, Venice, 1940-1959.
- Sheldon Rose Mary, *Renseignement et espionnage dans la Rome antique*, Paris, Les Belles Lettres, 2009.
- Schnerb Bertrand, *Les Armagnacs et les Bourguignons. La maudite guerre*, Paris, Payot, 1988.
- Tremoille Louis (de La), *Les La Trémoille pendant cinq siècles*, Nantes, 1890-1896, 5 vol.
- Verdon Jean, *Information et désinformation au Moyen Âge*, Paris, Perrin, 2010.
- Walter Bastian, "Urban Espionage and Counterespionage during the Burgundian Wars (1468-1477)", *Medieval Military History*, vol. IX, 2011, p. 133-144.

Résumé de l'article :

On doit aux oppositions entre Armagnacs et Bourguignons (1417-1435) d'éclairer d'un feu vif le rôle de l'espion et la pratique de l'espionnage. Les archives de Mâcon permettent d'aborder cette pratique. La mise en place d'un réseau de renseignement requière un cadre normatif réglant les formules de serments, le financement des espions et les rapports hiérarchiques qui les enserrant. À travers le cadre normatif, on perçoit une réflexion cohérente plus large qui le sous-tend. Au niveau théorique, la littérature spécialisée le montre ; au niveau pratique, le plan de recherche mâconnais en donne une application. Le renseignement, au cœur de la construction des principautés, est plurinucléé. À l'espion qui agit à l'extérieur, s'ajoutent des professionnels sédentaires au contact de l'information, des mouchards avides et des délateurs zélés. Ils nous offrent un réseau varié et complémentaire d'agents compétents dévoués à la sauvegarde de la Bourgogne.

Liste des illustrations :

[fig.1] Plan de recherche mâconnais.